COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30
Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 7 Mars 2019
P.V. n° 16

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS
Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ
Présents : M. Christian RINAUDO - William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Tirage ¼ de Finale U15 / U17 / U19

TIRAGE 1/4 de Finale
COUPE DU VAR U15 / U17 / U19

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA en présence de MM. BOURDIN Alexis, VIALE Benjamin et FRESIA Damien de COGOLIN, M. BRICARD Guillaume de MAR VIVO, M. SEPE Mickael de LA VALETTE, M. MEYRIEU Fréderic du RACING FC TOULON, MM. IVORA Gérard et PAOLINI Jean du Comité de Directeur, MM. PHILIPPS Jean-Luc et BOLARD Guy de La Commission de Discipline.

A jouer le 7 avril 2019
sur le terrain du 1er club nommé

U15

GARDIA CLUB / SPORTING TOULON
HYERES FC / CUERS PIERREFEU
RACING TOULON / MAR VIVO
COGOLIN / FREJUS ST RAPHAEL

U17

RACING FC TOULON / LA VALETTE
HYERES FC / FREJUS ST RAPHAEL
SPORTING TOULON / ST CYR
COGOLIN / MAR VIVO

U19

RAMATUELLE / FREJUS ST RAPHAEL
ST CYR / LA VALETTE
FC LA SEYNE / SPORTING TOULON
PUGET SUR ARGENS / SIX FOURS LE BRUSC

*****

Toutes ces rencontres U15 / U17 / U19 devront se jouer le 7 Avril 2019.

En cas d'accord entre les clubs concernés et la Commission des Coupes du Var, elles pourront se jouer à une autre date (éventuellement en semaine) mais **IMPERATIVEMENT** avant le 19 Mai 2019, date du prochain Tour (1/2 Finale).

Prochaine réunion
Sur convocation

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ